



AGENCE

RÉGIONALE

DE SANTÉ

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Son rôle,
ses missions**

AGIR POUR LA SANTÉ

DE TOUS

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) est un établissement public administratif, sous tutelle ministérielle, en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé. Elle se compose d'un siège situé à Marseille et de six délégations départementales.

L'ARS Paca définit, programme et s'assure de la mise en œuvre de la politique régionale de santé, en concertation avec les acteurs de santé, les élus et les usagers du système de santé et en tenant compte des spécificités régionales.

Son domaine d'intervention couvre un large champ de compétences traduisant une approche décloisonnée et globale de l'organisation du système de santé : la prévention, la veille et la sécurité sanitaire, la santé publique et environnementale, les soins et les prises en charge médico-sociales, l'organisation des soins de proximité et des soins hospitaliers.

Notre mission

- ▶ contribuer à réduire les inégalités de santé ;
- ▶ assurer un meilleur accès à la santé ;
- ▶ organiser les parcours de santé des patients ;
- ▶ favoriser une meilleure efficacité des dépenses de santé ;
- ▶ piloter la gestion des crises sanitaires.

600 agents engagés pour l'avenir de notre santé

L'ARS Paca unit les personnels et les ressources des services de santé de l'Etat et de l'Assurance maladie.

Sa création le 1^{er} avril 2010 a permis de rassembler des directions régionale et départementales des affaires sanitaires et sociales (ex Drass et Ddass), de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ex ARH) et des services sanitaires régionaux de l'Assurance maladie.

Aujourd'hui nous sommes près de 600 agents à agir, au quotidien, pour une meilleure santé dans notre région.

LE PROJET RÉGIONAL

DE SANTÉ :

LA FEUILLE DE

ROUTE DES ARS

Le Projet régional de santé Paca fonde la politique régionale de santé dans notre région. Ce document organise et coordonne les acteurs de santé pour garantir, aux habitants de la région, l'accès à des soins et des services de santé de qualité, au domicile, en ville et en établissements.

Il définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs de l'agence sur cinq ans, ainsi que les mesures pour les atteindre. Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale.

Le projet régional de santé est arrêté par le Directeur général de l'agence régionale de santé pour cinq ans, après avis officiel du Préfet de région, du Conseil régional, des conseils départementaux, des conseils municipaux et de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

Le projet régional de santé comprend :

- ▶ le cadre d'orientation stratégique (COS), qui détermine les objectifs généraux et les résultats attendus à l'horizon de 10 ans ;
- ▶ le schéma régional de santé (SRS) établi pour 5 ans, sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- ▶ et le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Une politique régionale de santé concertée

Notre politique régionale de santé est concertée. Les instances de démocratie sanitaire donnent leurs avis sur les travaux de l'agence.

L'ARS Paca travaille en étroite collaboration avec ses partenaires. Elle associe à ses travaux les usagers, les acteurs de santé, les professionnels de santé, les élus, les représentants de l'État au travers d'instances de pilotage et de concertation.

NOTRE ORGANISATION

L'agence : un siège et six délégations départementales



Au plus près des besoins de santé,
l'agence agit dans tous les territoires
de notre région.

Le Directeur général

Yann Bubien,
Directeur général de l'ARS Paca.



Il dispose de pouvoirs étendus puisqu'il accorde les autorisations des établissements et services de santé et des établissements et services médico-sociaux. Il est ordonnateur des recettes et dépenses et représente l'agence en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Organisation interne

La direction générale pilote l'agence et assure le suivi des missions d'appui de communication et de documentation et les missions d'inspection et de contrôle.

Le secrétariat général pilote la direction des ressources humaines, l'expertise juridique, le budget, le contrôle de gestion et les moyens généraux.

Directrice : **Anne Lagadec**

La direction des politiques régionales de santé en charge du développement des projets territoriaux et transversaux (PRS, CLS, parcours de santé, coordination territoriale...), du pilotage de la stratégie financière, de l'animation de la démocratie sanitaire et des ressources humaines en santé.

Directrice : **Géraldine Tonnaire**

La direction des soins de proximité qui définit et met en œuvre l'organisation de soins de proximité, pour garantir l'égalité devant l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire régional.

Directrice : **Marion Chabert**

La direction de la santé publique et environnementale porte la politique de prévention et de promotion de la santé, de veille et de sécurité sanitaire, de surveillance épidémiologique et de santé publique et environnementale.

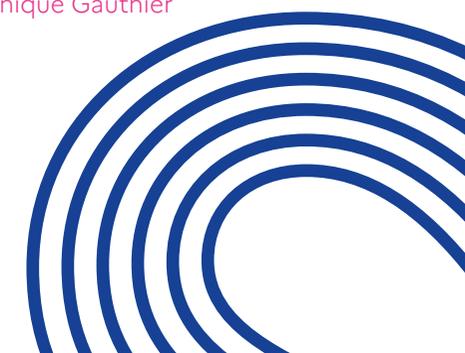
Directeur : **Olivier Reilhes**

La direction de l'organisation des soins définit et met en œuvre l'organisation régionale des soins hospitaliers et garantit la performance et la qualité de l'offre sanitaire.

Directeur : **Anthony Valdez**

La direction de l'offre médico-sociale définit et met en œuvre l'organisation régionale des soins et services pour les personnes handicapées et les personnes âgées et garantit la performance et la qualité des prises en charge médico-sociales.

Directrice : **Dominique Gauthier**



Six délégations départementales...

... sont installées dans les villes chefs-lieux des six départements de notre région.

Elles y animent les instances départementales de démocratie sanitaire. Auprès des usagers, des collectivités territoriales, des préfetures et des représentants de l'Etat, des acteurs de la santé et du médico-social, chaque délégation départementale déploie les missions de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au quotidien, l'ARS s'attache à relever deux défis

Celui de la transversalité : de la prévention au médico-social en passant par l'hôpital et les soins de proximité.

Celui de la proximité : elle nous est instamment demandée par les professionnels de santé et par les élus des territoires.

Les agents en délégations départementales de l'ARS Paca sont les interlocuteurs privilégiés, que ce soit dans le champ sanitaire, médico-social ou dans le domaine de la prévention, pour apporter des réponses cohérentes au sens large à l'échelle du territoire. C'est la priorité que nous donnons à notre action. Sur le plan plus technique, la délégation départementale prend l'attache des directions métier pour pouvoir apporter une réponse précise.

La diversité des métiers et le haut niveau d'expertise des agents de l'ARS Paca constituent une réelle richesse qui permet chaque jour de mettre en œuvre le projet régional de santé au plus près des besoins du terrain.

Le conseil de surveillance

Il est présidé par le préfet de région et comprend :

- ▶ des représentants de l'État ;
- ▶ des représentants de l'assurance maladie, choisis notamment parmi les représentants des organisations syndicales ;
- ▶ des représentants des collectivités territoriales ;
- ▶ des représentants des usagers du système de santé, social et médico-social ;
- ▶ au moins une personnalité qualifiée ;
- ▶ à titre consultatif, des représentants du personnel.

Le conseil de surveillance approuve le budget et le compte financier. Il émet un avis sur le plan stratégique régional et sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Le saviez-vous ?

Notre logo affiche un grand « S » pour symboliser une vision large de la santé et de la solidarité.

Les couleurs de l'ARS évoquent celles de nos partenaires et la pastille tricolore les valeurs de service public sur lesquelles est fondée l'organisation du système de santé.

Les instances de démocratie en santé

- ▶ une conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) qui contribue à l'élaboration de la politique de santé dans la région ;
- ▶ deux commissions de coordination des politiques publiques de santé : l'une pour la prévention, la santé scolaire, la santé au travail et la protection maternelle et infantile ; l'autre pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social.



Adresse du siège :
132, boulevard de Paris
13003 Marseille

Téléphone :
04 13 55 80 10

www.paca.ars.sante.fr